

# **ASSOCIATION DU BARREAU PRÉS LA COUR PÉNALE INTERNATIONALE (ABCPI)**



**RAPPORT ANNUEL  
2024 - 2025**

## TABLE DES MATIÈRES

INFORMATIONS SUR L'ASSOCIATION .....	3
INTRODUCTION DU PRÉSIDENT.....	4
OBJECTIFS ET BUTS.....	7
COMITÉS DE L'ABCPI : 2024-2025 .....	9
MISE À JOUR FINANCIÈRE .....	11
ANNEXE A – RAPPORT ANNUEL – COMITÉ DE LA DÉFENSE .....	12
ANNEXE B – RAPPORT ANNUEL – COMITÉ DES VICTIMES .....	13
ANNEXE C – RAPPORT ANNUEL – PERSONNEL DE SOUTIEN DES CONSEILS .....	14
ANNEXE D – RAPPORT ANNUEL – COMITÉ CONSULTATIF SUR LES NORMES PROFESSIONNELLES .....	16
ANNEXE E – RAPPORT ANNUEL – COMITÉ CONSULTATIF JURIDIQUE .....	17
ANNEXE F – RAPPORT ANNUEL – COMITÉ DE FORMATION .....	21
ANNEXE G – RAPPORT ANNUEL – COMITÉ AMICUS .....	24
ANNEXE H – RAPPORT ANNUEL – GROUPE DE TRAVAIL SUR L'IA .....	27
ANNEXE I – RAPPORT ANNUEL – GROUPE DE TRAVAIL SUR LE CODE DE CONDUITE ..	30
ANNEXE J – RAPPORT ANNUEL – GROUPE DE TRAVAIL SUR LES QUESTIONS DE DÉTENTION .....	31
ANNEXE K – RAPPORT ANNUEL – GROUPE DE TRAVAIL SUR LE DEVOIR DE PROTECTION .....	32
ANNEXE L – RAPPORT ANNUEL – GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ÉCOCIDE .....	34
ANNEXE M – BILAN .....	35
ANNEXE N – COMPTE DE RÉSULTAT .....	36
ANNEXE O – BUDGET PROPOSÉ 2025-2026.....	37

## INFORMATIONS D'ASSOCIATION

<b>Conseil Exécutif</b>	Philippe Larochelle, <i>Président</i> Anand Shah, <i>Vice-président pour les victimes</i> Anta Guissé, <i>Vice-présidente pour la défense</i> Audrey Mateo, <i>Vice-présidente pour le personnel d'appui aux Conseils</i> Natalie von Wistinghausen, <i>Secrétaire</i> Haneen Ghali, <i>Trésorier</i> Haydee Dijkstal Kate Gibson Megan Hirst
<b>Directeur exécutif</b>	Dominic Kennedy
<b>Auditeurs internes</b>	Emile Aoun Marie O'Leary
<b>Parlementaire</b>	Natalie von Wistinghausen
<b>Adresse</b>	Oude Waalsdorperweg 10 The Hague 2597 AK
<b>Banque</b>	ABN-AMRO Account number 0412971259 IBAN NL06 ABNA 0412971259 Coolsingel Postbus 2059 3500 GB Utrecht
<b>Chambre de Commerce</b>	65873335

## **INTRODUCTION DU PRÉSIDENT – RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS DE L'ABCPI**

20 septembre 2025

Je suis ravi de présenter ce Rapport Annuel au nom du Conseil Exécutif de l'ABCPI. Ce rapport offre un aperçu des activités de l'ABCPI au cours du mandat 2024-2025. Le Conseil Exécutif s'est réuni mensuellement et a communiqué régulièrement par courriel. L'ABCPI continue de travailler sur des sujets bénéfiques pour ses membres, et je souhaite vous fournir le résumé suivant des travaux et activités actuels de l'ABCPI.

### **Aide juridique et fiscalité**

L'ABCPI a poursuivi son engagement soutenu sur la réforme de l'aide juridique et la fiscalité des membres des équipes de défense et des victimes tout au long de l'année. L'Association a participé activement aux réunions de facilitation du Groupe de travail de La Haye, mené des discussions bilatérales avec plus de 70 États Parties et fourni un plaidoyer étendu pour l'exemption de la fiscalité des membres externes des équipes en vertu de l'Accord sur les priviléges et immunités de la CPI (APIC). Le Comité conjoint sur l'aide juridique (JCLA) s'est réuni pour discuter de propositions incluant une cinquième étape dans les échelles salariales, des augmentations de rémunération, le remboursement de la fiscalité, des amendements aux lettres de nomination et des mesures pour améliorer la flexibilité pendant les phases d'activité réduite. Malgré un plaidoyer soutenu, les États Parties ont décidé de ne pas recommander la mise en œuvre de l'augmentation proposée de 3 % du budget de l'aide juridique, mais le Greffe a recommandé l'inclusion d'une cinquième étape dans l'échelle salariale. En reconnaissance de l'importance de ce travail, Marie-Hélène Proulx a été nommée Point Focal ABCPI pour l'Aide Juridique et la Fiscalité afin de renforcer la coordination et le rayonnement de l'Association, et nous lui sommes reconnaissants pour son engagement.

### **23<sup>e</sup> Session de l'Assemblée des États Parties**

La 23<sup>e</sup> session de l'AEP s'est tenue à La Haye en décembre, où le Président de l'ABCPI a pris la parole pour souligner les préoccupations concernant la durabilité de l'aide juridique, la fiscalité des membres externes des équipes et l'importance de soutenir les avocats et leurs équipes dans la prestation d'une représentation de haute qualité. L'ABCPI a organisé un événement parallèle très fréquenté sur les procédures in absentia, réunissant des représentants des États Parties, de la Cour et des avocats de la défense, et a tenu plusieurs réunions bilatérales avec des délégations pour plaider en faveur d'améliorations du système d'aide juridique et d'une résolution du problème de fiscalité.

### **Représentation de la profession juridique lors des événements**

L'ABCPI a continué de représenter les avocats et leurs équipes lors des événements clés de la CPI. Le Président a pris la parole lors de l'Ouverture de l'Année Judiciaire en janvier et a participé à la Table ronde des ONG à la CPI en juin. Les représentants

de l'ABCPI ont régulièrement assisté à des réunions avec la Présidence et le Greffe de la CPI pour soulever des préoccupations affectant les équipes de défense et des victimes et fournir des commentaires sur les réformes proposées. Les membres de l'ABCPI ont également participé comme intervenants à un large éventail de conférences et d'événements de barreaux, renforçant ainsi le rôle de l'ABCPI comme voix collective de la profession.

Cette année, l'ABCPI a également organisé et participé à de nombreux événements. En octobre, l'Association a accueilli le lancement de l'édition anglaise du Manuel sur la Justice Transitionnelle Réparatrice en partenariat avec l'United States Institute for Peace et la Juridiction Spéciale pour la Paix de Colombie. Parmi les autres activités importantes, citons une table ronde sur le rôle des équipes de défense et des victimes lors d'une réunion du Groupe de travail de La Haye et des événements parallèles lors de l'AEP. Le Président a également voyagé à l'international, avec des visites de sensibilisation auprès de barreaux, notamment au Japon et en Corée du Sud, pour explorer des accords d'affiliation et sensibiliser au travail de l'ABCPI. Ces initiatives reflètent l'engagement de l'ABCPI à promouvoir le dialogue et la collaboration entre les praticiens du droit pénal international dans le monde.

### **Nomination de nouveaux groupes de travail**

Le Conseil Exécutif a créé un nouveau Groupe de travail sur la Diversité de Genre et la Violence Sexuelle et Basée sur le Genre, venant s'ajouter aux groupes de travail existants de l'ABCPI sur l'Intelligence Artificielle, les Questions de Détenzione, le Devoir de Diligence, l'Écocide et l'Aide Juridique et la Fiscalité. Ces groupes de travail ont été actifs dans l'organisation de webinaires, la rédaction de rapports et la fourniture de recommandations pour des réformes sur leurs sujets respectifs, garantissant que l'ABCPI demeure un leader d'opinion sur les questions touchant les praticiens de la justice pénale internationale.

### **Nomination des Points Focaux Régionaux**

L'ABCPI a nommé de nouveaux Points Focaux Régionaux. Le Dr Justry Lumumba Nyaberi a été nommé pour les États africains, Joel Ruiz Butuyan pour les États d'Asie-Pacifique, Ilya Novikov pour les États d'Europe de l'Est, Alfredo Romero pour les États d'Amérique latine et des Caraïbes, et Regina Weiss pour les États d'Europe de l'Ouest et autres. Ces points focaux ont joué un rôle clé dans le soutien aux activités de sensibilisation et d'engagement auprès des avocats et barreaux du monde entier.

### **Accords d'affiliation**

L'ABCPI a renforcé son réseau de partenariats cette année en signant de nouveaux accords d'affiliation avec le Barreau de Paris, le Barreau de Naples et le Circuit Européen, s'appuyant sur ses relations de longue date avec les barreaux nationaux et régionaux. D'autres discussions sont en cours avec d'autres barreaux dans le monde pour étendre la collaboration et les efforts de plaidoyer.

## **Sanctions américaines**

L'ABCPI a fermement condamné l'expansion des sanctions imposées aux juges et au personnel de la CPI. Des déclarations publiques ont été émises pour réaffirmer l'indépendance de la Cour et de la profession juridique. La direction de l'ABCPI a également tenu des réunions avec le Greffe pour s'assurer que les équipes de défense et des victimes soient informées des conséquences potentielles pour les avocats externes et leur personnel. L'Association continuera de suivre de près les développements et de fournir des mises à jour aux membres au besoin.

## **Formation**

La formation et le développement professionnel sont restés une priorité pour l'ABCPI tout au long de l'année. Parmi les points forts, on peut citer des webinaires sur les compétences de plaidoyer, la preuve des crimes internationaux et la lutte contre la discrimination et le harcèlement à la CPI. Le Comité de Formation a également organisé une session complète sur le Règle 74 Counsel, des exercices pratiques sur les preuves numériques et des événements de sensibilisation avec des universités et barreaux pour promouvoir les carrières en droit pénal international. Le Comité de Formation a également tenu un cours de trois jours pour les avocats en Indonésie sur la CPI et le plaidoyer devant la Cour. L'ABCPI a poursuivi sa collaboration étroite avec la Section de Soutien aux Avocats, contribuant au Séminaire annuel des Avocats et à d'autres opportunités de développement professionnel.

## **Événements sociaux**

L'ABCPI a organisé plusieurs rassemblements sociaux à La Haye, y compris un événement de fin d'année réussi à l'issue de la session de l'AEP. Ces rencontres ont offert une occasion précieuse aux membres de se connecter de manière informelle. Le Conseil Exécutif continue d'explorer des moyens d'engager les membres situés en dehors de La Haye via des événements hybrides et des opportunités de réseautage en ligne.

Le Conseil Exécutif tient à exprimer sa sincère reconnaissance à tous les membres de l'ABCPI, aux membres des comités, aux participants des groupes de travail et aux points focaux régionaux pour leur travail acharné et leur dévouement au cours de l'année écoulée. L'ABCPI reste une organisation unique et diversifiée représentant les avocats et leurs équipes devant la CPI. Grâce à une collaboration, un plaidoyer et un rayonnement continus, l'Association continuera de défendre l'indépendance de la profession juridique, de renforcer le soutien aux équipes de défense et des victimes, et d'assurer la position de l'ABCPI en tant que partenaire essentiel du système de justice international. Je me réjouis de continuer à travailler avec tous les membres au cours de la prochaine année.

Avec mes meilleurs vœux,  
Philippe Laroche  
Président  
ABCPI

## **I. Objectifs**

L'ABCPI a pour objectifs de :

1. Soutenir les fonctions, l'efficacité et l'indépendance des Conseils exerçant devant la CPI ;
2. Promouvoir et affirmer auprès des Conseils les normes professionnelles et éthiques les plus rigoureuses s'agissant des devoirs, responsabilités et obligations qui leur incombent en vertu du Statut de Rome, du Règlement de procédure et de preuve, du Code de conduite professionnelle des Conseils et de toute directive et tout règlement s'y rapportant ;
3. Promouvoir et faciliter les aptitudes et les compétences spécifiques aux Conseils pour leur exercice professionnel devant la CPI notamment dans les domaines de la pratique de l'avocat, des règles de procédure et de fond du droit international pénal et des technologies de l'information ;
4. Aider les Conseils à obtenir, auprès des organes et des Bureaux de la CPI, le soutien, l'assistance et les informations nécessaires pour pouvoir assurer une assistance et une représentation légales efficaces ;
5. Améliorer la qualité de la justice rendue à la CPI telle qu'envisagée par le Statut de Rome et d'autres textes reconnus ;
6. Aider à résoudre les questions juridiques qui ont une incidence sur le travail des Conseils ;
7. Assurer la représentation indépendante des intérêts des Conseils et des membres de leurs équipes ;
8. Promouvoir le renforcement des droits des clients et de leurs Conseils devant la CPI ;

9. Établir des canaux de communication avec le Greffier et le consulter s'agissant des questions relatives aux Conseils et aux membres de leurs équipes dans l'exercice de leurs fonctions devant la CPI ;
10. Consulter le Greffier au sujet de toute proposition d'amendement du Code de conduite professionnelle ;
11. Promouvoir l'égalité des armes entre les parties devant la CPI ;
12. Représenter les intérêts, préoccupations et objectifs des membres de l'ABCPI devant l'Assemblée des États parties ;
13. Contribuer en tant que de besoin au règlement des différends entre Conseils, ainsi qu'entre Conseils et organes ou Bureaux de la CPI ;
14. Assurer la liaison, en tant que de besoin, avec les Barreaux nationaux des membres de l'ABCPI ;
15. Echanger au sujet de questions professionnelles touchant à des préoccupations et intérêts communs avec les Conseils exerçant devant d'autres cours ou tribunaux internationaux, internationalisés ou hybrides, ou avec les Barreaux ou associations établis auprès de ces cours ou tribunaux ;
16. Fournir tout autre service raisonnable et nécessaire comme le ferait un Barreau pour ses membres.

<p><b>COMITÉ DE LA DÉFENSE</b>  <b>Les membres du comité</b></p> <p>Iain Edwards (Président)  Hassan Alhattab  Elisabetta Galeazzi  Justry Lumumba Nyaberi  Nkomu Mabaso  Idenyemih Stela Omiyi  Ana Tuiketei</p> <p><b>Rapport annuel</b>  Voir annexe A</p>	<p><b>COMITÉ DES VICTIMES</b>  <b>Les membres du comité</b></p> <p>Haydee Dijkstal (Présidente)  Yaré Fall  Megan Hirst  Jessica Lescs  Kimberley Motley  Anand Shah  Regina Weiss</p> <p><b>Rapport annuel</b>  Voir annexe B</p>
<p><b>COMITÉ DU PERSONNEL D'APPUI AUX CONSEILS</b>  <b>Les membres du comité</b></p> <p>Florent Pages-Granier (Président)  Sabrine Bayssat  Eva Kalb  Abbas Poorhashemi  Hélène Raïs  Kelsey Ryan  Barbara Szmatula</p> <p><b>Rapport annuel</b>  Voir annexe C</p>	<p><b>COMITÉ CONSULTATIF DES NORMES PROFESSIONNELLES</b>  <b>Les membres du comité</b></p> <p>Yaré Fall  Elisabetta Galeazzi  Dragan Ivetic  Juan Carlos Manríquez  Victor Tsilonis (resigned August)</p> <p><b>Rapport annuel</b>  Voir annexe D</p>
<p><b>COMITÉ CONSULTATIF JURIDIQUE</b>  <b>Les membres du comité</b></p> <p>Giovanni Chiarini  Astrid Odete Escobedo Barrondo  Juan Carlos Manríquez  Audrey Mateo  James Onalaja</p> <p><b>Rapport annuel</b>  Voir annexe E</p>	<p><b>COMITÉ DE FORMATION</b>  <b>Les membres du comité</b></p> <p>Mylène Dimitri (Présidente)  Jason Antley  Mélissa Beaulieu-Lussier  Dignité Bwiza  James Onalaja</p> <p><b>Rapport annuel</b>  Voir annexe F</p>

<p><b>COMITÉ AMICUS CURIAE</b>  <b>Les membres du comité</b></p> <p>Aurélie Berthet (Présidente)  Jean-Claude Antonetti (resigned in March)  Dignité Bwiza  Giovanni Chiarini  Ahmed Zuhair Bajalan</p> <p><b>Rapport annuel</b>  Voir annexe G</p>	<p><b>ARTIFICIAL INTELLIGENCE WORKING GROUP</b></p> <p>Hélène Raïs (Présidente)  Marina Aksanova  Jason Antley  Maya Avci  Charles Chua  Haneen Ghali  Toks Hussain</p> <p><b>Rapport annuel</b>  Voir annexe H</p>
<p><b>CODE OF CONDUCT WORKING GROUP</b></p> <p>Anand Shah (Président)  Iain Edwards  Michael Herz  Marie O'Leary</p> <p><b>Rapport annuel</b>  Voir annexe I</p>	<p><b>DETENTION ISSUES WORKING GROUP</b></p> <p>Iain Edwards  Despoina Eleftheriou  Philippe Larochelle  Barbara Szmatula</p> <p><b>Annual Report</b>  Voir annexe J</p>
<p><b>DUTY OF CARE WORKING GROUP</b></p> <p>Abigail Bridgman  Haydee Dijkstal  Fiona McKay  Evelyne Ombeni  Caroline Walter</p> <p><b>Rapport annuel</b>  Voir annexe K</p>	<p><b>ECOCIDE WORKING GROUP</b></p> <p>Regina Weiss (Présidente)  Drazen Plavec  Juan Carlos Manriquez  Kimberley Motley  Javier Ruiz</p> <p><b>Rapport annuel</b>  Voir annexe L</p>

## **II. MISE À JOUR FINANCIÈRE**

### **A. Comptes débiteurs**

L'ABCPI a réussi à recueillir des cotisations. De 28 septembre 2024 à 22 septembre 2025, un total de €34,480.68 a été reçu.

L'ABCPI a un total de 330 membres et les membres suivants dans chaque catégorie d'adhésion:

- 185 Membres à part entière
- 77 Membres associés
- 68 Membres affiliés

### **B. Bilan**

L'ABCPI dispose actuellement d'un actif de € 25,320.06 sur le compte bancaire.

*Voir l'annexe M.*

### **C. Profit et perte**

Un compte rendu complet des recettes et des dépenses pour l'année allant du 28 septembre 2024 à 22 septembre 2025, veuillez-vous reporter à l'annexe N.

### **D. Budget proposé 2025-2026**

L'annexe O contient deux propositions de budget pour 2025-2026 basée sur une estimation des recettes et des dépenses prévues.

**Annexe A**

**RAPPORT DU COMITE DE LA DEFENSE DE L'ABCPI**

**2024-2025**

**Annexe B**

**Rapport du Comité Des Victimes 2024-2025**

## **Rapport Du Comité du Personnel d'appui Aux Conseils 2024-2025**

ICCBA Annual Report  
Counsel Support Staff Committee  
2024-2025

### **I. INTRODUCTION**

With the present report, the Chair of the Counsel Support Staff Committee ('CSSC) of the International Criminal Court Bar Association ('ICCBA') presents the Committee's work during its mandate.

### **II. WORK PLAN**

In October 2024, the CSSC submitted its work plan which outlined the following tasks :

- 1) Update of the "welcome package" published two years ago by the CSSC committee;
- 2) Contribute to the implementation of LAP reform ;
- 3) Prepare training for Support Staff ;
- 4) Outreach to the Support Staff for determination of issues that need to be addressed;
- 5) Clarify the role of the ICC Ombudsman for Support Staff ;
- 6) Assist the President and Executive Council ('EC') regarding any action concerning Support Staff labor rights.

### **III. REPORT ON CSSC ACTIVITY**

#### a. On the issue of taxes

The CSSC received information of several Support Staff on pressing issues as regard their situation regarding taxes, as well as the lack of information on the current advancement of the discussions with the Host State and other State Parties on the issue of taxes.

The CSSC wrote to the Registry and organized a meeting with the Director of the Division of Judicial Services where Support Staff were able to discuss specific issues and obtain updates on the discussions regarding the taxation of remuneration.

The CSSC shared that information with all Support Staff and followed-up with the Registry regarding various commitments made during this meeting.

#### b. On the issue of US Sanctions

External Support Staff, like all individuals working at the ICC, expressed their concern following the issuance of sanctions on the Court by the United States of America.

Faced with the compartmentalization of information, with external Support Staff being excluded of information meetings held for staff, the CSSC intervened directly with the Registrar during one of such meetings to ask for more openness on this issue.

In addition to the work being conducted on its side by the ICCBA EC, this led to the organization of a specific information meeting for External Parties, including Support Staff.

c. On the disciplinary proceedings in 2025

Several members of the CSSC followed the disciplinary hearings of one Defence Counsel held in 2025, accused, and subsequently convicted (appeal pending), of harassment at work.

The CSSC informed various Support Staff who were unable to follow those proceedings of its development.

The CSSC also wrote to the Public Affairs Unit of the Court in order for the “Règlement de Procédure du Comité Consultatif de Discipline” to be publicly accessible to all interested parties. Further to exchanges with the Public Affairs Unit, the document is now accessible at the following link : <https://www.icc-cpi.int/publications/administrative-issuances/rules-procedure-disciplinary-advisory-board>

d. Updating of the “Welcome Package”

The CSSC undertook some work on the updating of the Welcome Package and will endeavor to provide, by the end of its mandate, to CSS a revised version that can be provided to all new Support Staff upon their designation in a Victims or Defence team.

e. “House Keeping”

The CSSC organized a small collect of funds on the Defence floor of the ICC for “house keeping” purposes.

One member of the CSSC subsequently bought for the Defence floor various basic items for the communal kitchen.

f. Priorities of Support Staff for the future

The CSSC prepared a questionnaire designed to identify the specific needs of Support Staff of the Court, in particular as regard to the topic of trainings.

The questionnaire will be sent to the Support Staff by the end of the mandate of the present CSSC. Answers will be provided to the next CSSC for appraisal.

**Annexe D**

**Rapport du Comité Consultatif des Normes Professionnelles 2024-2025**

## **Annexe E**

### **COMITÉ DES AVIS JURIDIQUES RAPPORT ANNUEL 2024 – 2025**

**[French]**

Le Comité Consultatif Juridique (CCJ) soumet par la présente au Conseil exécutif de l'ICCBA et à l'ensemble des membres de l'ICCBA, le rapport annuel suivant pour le mandat 2024-2025 du CCJ.

1. Le CCJ a tenu deux réunions à distance au cours de son mandat et est resté en contact régulier par voie électronique sur diverses questions ayant un impact sur la CPI, l'ICCBA et le CCJ.
2. Le Comité Consultatif Juridique a engagé un dialogue avec le nouveau représentant élu du Comité Consultatif sur les Textes Juridiques (CCJS) afin de renforcer sa disponibilité et sa volonté de contribuer à l'examen des propositions d'amendements aux textes juridiques et de formuler des recommandations. Aucune proposition n'a été formulée par le CCJS au cours de ce mandat.
3. Le CCJ s'est réuni pour examiner et, par l'intermédiaire de son président et de ses membres, a maintenu le contact avec d'autres comités, en particulier le Comité du personnel de soutien aux avocats, afin d'explorer toute nécessité ou opportunité de proposer des amendements aux textes juridiques, à la lumière des récentes allégations de harcèlement et d'intimidation au sein du tribunal et des enquêtes disciplinaires et des décisions du Conseil à ce sujet.

4. Le CCJ a notamment relevé l'insatisfaction liée à l'impossibilité de trouver rapidement des copies des décisions des conseils de discipline compétents, afin de bien comprendre les critiques et les enjeux pertinents et ainsi éclairer toute réflexion sur la nécessité de modifier le texte juridique actuel, ainsi que l'absence de précisions dans la décision de la commission d'appel concernant les constatations factuelles. Le CCJ a souligné la nécessité de publier rapidement les décisions d'enquête après épuisement des voies de recours.
5. D'après les informations limitées dont dispose le CCJ, il a été observé que même lorsque les codes de conduite actuels des avocats de la défense et de l'accusation pouvaient être considérés comme étant capables de réglementer le comportement des avocats dans les affaires en question, il faudra examiner si ces codes peuvent être considérés comme inadéquats dans un contexte plus large, en particulier dans la réglementation de tous les autres membres de l'équipe chargée de l'affaire.
6. Le CCJ a observé qu'en ce qui concerne la réglementation du comportement des membres des équipes de défense non couverts par le code actuel, il semble que l'intention était de les soumettre à l'Instruction administrative de la CPI (IA) relative à la lutte contre la discrimination, le harcèlement et l'abus d'autorité, conformément au paragraphe 3.2, qui prévoit que « les personnels non fonctionnaires accusés d'avoir adopté un comportement prohibé peuvent également faire l'objet de mesures conformes aux termes et conditions du contrat régissant leurs relations avec la Cour ». Les membres ont observé que cela soulève la question suivante : dans quelle mesure les contrats actuels des membres des équipes de défense sont-ils soumis aux termes de l'Instruction

administrative, et dans quelle mesure ceux-ci sont-ils exécutoires ? Les membres de la CCJ ont convenu que cela devra être compris avant toute proposition de modification/mise à jour des textes juridiques pertinents de la CPI.

7. Le CCJ a constaté que les groupes de travail sur le devoir de diligence et le code de conduite travailleraient actuellement à proposer des mises à jour du code de conduite des avocats et du devoir général de diligence des membres des équipes de défense. Il a été convenu que le CCJ attendrait de recevoir les rapports des groupes de travail sur le devoir de diligence et autres et s'efforcerait ensuite de formuler des commentaires sur les propositions, afin d'éviter les doublons.
8. Le CCJ a également examiné si les règles et modalités actuelles des procédures disciplinaires à la CPI risquaient de créer une situation de double incrimination lorsque des procédures disciplinaires seraient engagées contre des conseils de la CPI à la fois dans leurs juridictions nationales et à la CPI pour le même comportement présumé, avec le risque que chaque série de procédures aboutisse à des conclusions différentes selon les règles applicables dans la juridiction concernée. Le CCJ a discuté de l'opportunité de proposer une modification des règles de procédure disciplinaire afin d'introduire une complémentarité et d'empêcher les procédures disciplinaires de la CPI contre des conseils lorsque des instances disciplinaires professionnelles nationales ont engagé des poursuites pour le même comportement présumé.

9. Bien qu'il n'y ait pas eu de consensus sur cette question au sein de la CCJ, il a été noté à titre subsidiaire qu'à la lumière du fait que les différentes juridictions nationales ont des règles et des codes de conduite différents qui peuvent eux-mêmes être différents des règles de la CPI, et que les avocats peuvent être admis au barreau/sur les listes d'avocats dans différentes juridictions, il est soutenable qu'il devrait appartenir aux organes disciplinaires de chaque juridiction d'examiner et de déterminer si une conduite spécifique dudit avocat constitue une violation de leurs règles et de prendre des mesures appropriées qui ne seront applicables que dans la juridiction concernée.

12 Fevrier '25

**Rapport du Comité de Formation 2024-2025**

## **Rapport sur les activités du Comité de formation (2024–2025)**

Trouvez ci-dessous le détail des activités et formations organisées par le Comité de Formation en 2024-25.

### ***1. Présentation auprès du Barreau d'Indonésie et de la Indonesia Dispute Board Education Foundation (Webinaire sur la CPI)***

Date : 13 juin 2025

Format : Webinaire en ligne

Participants : Plus de 50 membres du Barreau d'Indonésie ainsi que des représentants de la Indonesia Dispute Board Education Foundation

Intervenants : Mylène Dimitri et Jason W. Antley

Contenu : Introduction au mandat, à la structure et au fonctionnement de la CPI.

Substance :

- La procédure relative au mandat d'arrêt et le rôle de la coopération des États.
- Les responsabilités aux différentes phases de la procédure (procès, phase préliminaire et phase du mandat d'arrêt).
- La conduite du contre-interrogatoire.
- La présentation des preuves et ses spécificités par rapport aux systèmes nationaux.
- L'importance des stratégies d'enquête dans la construction d'un dossier.

Impact : La séance a été bien suivie et a suscité un fort engagement, avec de nombreuses questions et échanges.

### ***2. Formation auprès du Barreau d'Indonésie***

Date : 22 au 24 août 2025

Format : Formation interactive en ligne

Participants: Plus de 25 avocats et académiques originaire de l'Indonésie et le Cambodge provenant du Indonesia Dispute Board Education Foundation ont participés.

Intervenants : Janson W. Antley, Mélissa Beaulieu Lussier, James Onalaja

Contenu : Survol de la structure et du cadre juridique du Droit pénal international et de la CPI, y compris les principaux tribunaux et affaires ; RPE de la CPI ; rôle de l'avocat de la défense et du représentant légal des victimes ; enquêtes ; conduite de la plaidoirie au procès, y compris l'interrogatoire direct et le contre-interrogatoire des témoins, avec des exercices pratiques, des commentaires et de la rétroaction.

Remarque : Cette formation viendra compléter le webinaire de juin, en offrant aux participants un approfondissement pratique de la procédure devant la CPI.

### ***3. Formation sur la Règle 74***

Dates : 3–4 avril 2025

Format : Quatre sessions bilingues (français et anglais le matin et l'après-midi, afin d'accommoder différents membres situés dans différents fuseaux horaires)

Contenu : Protection des témoins et application de la Règle 74 du Règlement de procédure et de preuve.

Intervenants :

- Sessions en français : Anta Guissé et Cyril Laucci, avec une présentation de Dignité Bwiza.
- Sessions en anglais : Mylène Dimitri et Sarah Bafadehl, avec une présentation de Melissa Beaulieu Lussier.

Substance :

- Présentations sur la Règle 74 et son application pratique.
- Exercices de plaidoirie fictive autour de scénarios de Règle 74.
- Retour en direct des conseils de la CPI sur la stratégie, la conformité et la gestion des témoins.

Impact : Les participants ont acquis une meilleure compréhension des enjeux liés à l'auto-incrimination et des techniques d'interrogatoire de témoins.

### ***4. Formation sur les compétences de plaidoirie***

Date : 25 juin 2025

Format : Bilingue (séances distinctes en anglais et en français)

Contenu : Compétences orales en plaidoirie, centrées sur l'interrogatoire principal et le contre-interrogatoire.

Intervenants :

- Session en français : Vincent Courcelle Labrousse.
- Session en anglais : Eugene O'Sullivan.

Session en français :

- Durée : 1h55 (75 minutes en pratique).

- Thèmes : Valoriser l'expérience préalable d'avocat ; acquérir de nouvelles compétences propres au DPI ; défis spécifiques aux juridictions internationales (administration, langue, organisation des audiences) ; constitution d'équipes de défense, identification d'experts et de témoins.

- Contribution supplémentaire : Recommandation de deux ouvrages sur le contre-interrogatoire pour les praticiens de droit continental.

- Q&R : Trois questions écrites (déclarations antérieures, déclarations publiques, désignation d'un conseil).

Session en anglais :

- Thèmes : Orientation dans la salle d'audience ; importance de la tradition juridique ; interprétation ; rôle de la personnalité et de l'expérience professionnelle ; interaction avec les clients ; constitution d'équipes de défense ; élaboration d'une théorie du dossier.

- Q&R : Cinq questions orales (contre-interrogatoire, gestion des juges, interprétation, acquisition d'expérience, entrée en DPI) et trois questions écrites (déclarations antérieures, déclarations publiques, désignation d'un conseil).

Impact : Les deux sessions ont combiné conseils pratiques et stratégiques, offrant aux participants des outils concrets pour renforcer leurs compétences en plaider.

## ***5. Présentation d'ouvrage - Professeure Yvonne McDermott sur la preuve***

Date prévue : 27 novembre 2024

Format : Conférence en ligne

Intervenants : Professeure Yvonne McDermott, avec la participation honorée de la Juge Joanna Korner.

Contenu : Dernier ouvrage sur la preuve en droit pénal international.

Discussion :

1. Catégorisation des preuves, y compris les défis liés à l'organisation des preuves issues des réseaux sociaux.
2. Critères d'évaluation de la crédibilité des témoins oraux par rapport aux preuves issues des réseaux sociaux.
3. Risques de surcharge des dossiers de procès en raison du volume de preuves en sources ouvertes/réseaux sociaux et stratégies de gestion.
4. Impact des preuves issues des réseaux sociaux sur les approches traditionnelles de la collecte et de la présentation des preuves.

Impact : Cet événement a rapproché la recherche académique et la pratique, en apportant un éclairage précieux sur les nouveaux défis liés aux preuves.

**Comité des amici curiae Rapport annuel 2024-2025**

**Association du Barreau près la Cour Pénale Internationale (ABCPI)**

**Comité des Amici Curiae**

**Rapport d'activité – Exercice 2024-2025**

---

**Membres du Comité :**

- Jean-Claude Antonetti (jusqu'à sa démission)
- Aurélie Berthet, Présidente
- Dignité Bwiza
- Giovanni Chiarini
- Ahmed Zuhair Bajalan

**À l'attention du Conseil Exécutif de l'ABCPI**

**Pour information et présentation à l'Assemblée Générale des membres de l'ABCPI**

Objet : Rapport d'activité du Comité des Amici Curiae pour l'exercice 2024-2025

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Exécutif, Mes Chers Confrères,

En ma qualité de Présidente du Comité des Amici Curiae de l'ABCPI, et au nom de ses membres, je vous soumets le présent rapport d'activité pour l'exercice 2024-2025. Ce document rend compte des travaux engagés, des défis rencontrés, ainsi que des perspectives d'évolution pour notre Comité, conformément à notre mandat et aux attentes de la Cour Pénale Internationale (CPI).

1. Cadre général et objectifs initiaux

Le Comité des Amici Curiae, conformément à la Section XVI des Statuts de l'ABCPI et aux dispositions des articles 103 du Règlement de procédure et de preuve, 68(3) et 75(3) du Statut de Rome, a pour mission d'apporter une expertise juridique spécialisée à la CPI. Notre rôle consiste à soumettre ou coordonner la rédaction de mémoires *Amici Curiae*, afin d'éclairer la Cour sur des questions juridiques complexes ou des points de droit nécessitant une analyse approfondie.

Dès le début de notre mandat, le Comité s'est fixé un programme de travail ambitieux, tel qu'exposé dans notre lettre d'intention en date du 21 octobre 2024. Nos priorités étaient les suivantes :

- Renforcer la contribution juridique du Comité auprès de la CPI, en identifiant de manière proactive les affaires où notre intervention pourrait être déterminante ;
- Mener une réflexion stratégique sur le rôle, la légitimité et l'efficacité du Comité, afin d'adapter notre action aux évolutions du droit international pénal ;
- Standardiser et professionnaliser la rédaction des mémoires *Amici Curiae*, en élaborant un format harmonisé et conforme aux normes internationales ;
- Collaborer étroitement avec les autres organes de l'ABCPI et la CPI, afin d'aligner nos activités sur les besoins de la Cour.

## 2. Activités et réalisations

### 2.1.Travail d'introspection et d'analyse juridique

Dès sa constitution, le Comité a engagé un travail d'introspection, visant à évaluer notre capacité à répondre aux attentes de la CPI et de l'ABCPI. Cette réflexion a porté sur :

- L'impartialité et l'expertise requises pour nos interventions ;
- La pertinence de notre rôle dans le paysage juridique international actuel ;
- Les forces et faiblesses de notre institution, à la lumière d'une étude comparée des pratiques *Amici Curiae* dans d'autres juridictions internationales.

Cette analyse a permis d'identifier des axes d'amélioration, notamment en matière de coordination interne et de dialogue avec la Cour, mais mérite d'être poursuivie et achevée.

### 2.2.Difficultés organisationnelles et contraintes pratiques

Hélas, il convient de relever que le Comité a été confronté à des difficultés logistiques majeures au cours de l'exercice 2024-2025 :

- L'impossibilité de tenir des réunions plénières en présentiel, nos échanges s'étant principalement déroulés par voie électronique ou lors de rencontres informelles entre certains membres ;
- La démission d'un membre actif, dont les obligations professionnelles ne lui permettaient plus de concilier ses fonctions avec son engagement au sein du Comité. Ce départ a affecté la continuité de nos travaux et limité notre capacité à mener à bien certaines initiatives.

Ces contraintes ont indéniablement restreint la portée de nos actions, mais n'ont pas altéré notre détermination à poursuivre notre mission.

### 2.3.Demande de soumission d'un mémoire *Amicus Curiae*

Le Comité n'a été saisi que d'une seule demande d'autorisation de présenter des observations en vertu de la règle 103, à la fin du mois de juillet 2025. Cette demande, traitée avec la rigueur et la célérité requises, a confirmé la capacité du Comité à répondre aux attentes de ses interlocuteurs, mais elle reste insuffisante pour évaluer pleinement l'impact du Comité, dont les services pourraient être davantage requis. Le faible nombre de sollicitations reste préoccupant et soulève des questions quant à la visibilité et à l'utilisation optimale de notre expertise.

## 3. Bilan critique et recommandations

### 3.1.Bilan de l'exercice 2024-2025

L'exercice 2024-2025 reste donc marqué par :

- Une activité limitée mais une réflexion stratégique approfondie, ouvrant des perspectives pour l'évolution et le renforcement du Comité ;
- Un dialogue interne maintenu, malgré les contraintes logistiques, et une préparation active des travaux futurs ;
- Une réaffirmation de la nécessité de renforcer notre collaboration avec la CPI et les autres organes de l'ABCPI.

### 3.2. Recommandations pour l'exercice 2025-2026

À la lumière de ce bilan, le Comité formule les recommandations suivantes :

- Renforcer la tenue de réunions plénières, en présentiel ou par visioconférence, afin d'assurer une meilleure coordination et une prise de décision collective ;
- Développer des partenariats avec des institutions académiques et des organisations non gouvernementales, afin d'identifier des questions juridiques émergentes et d'élargir notre réseau d'experts ;
- Mettre en place des programmes de formation pour les membres du Comité, portant sur les techniques de rédaction des mémoires *Amici Curiae* et les tendances actuelles du droit international pénal ;
- Etudier la possibilité d'allouer un budget de fonctionnement spécifique au Comité, afin de disposer des ressources nécessaires pour mener à bien nos missions (outils de recherche, soutien administratif, organisation d'ateliers, etc.) ;
- Poursuivre la réflexion sur l'essence du Comité, afin de mieux répondre aux besoins de la CPI.

### 4. Conclusion

L'exercice 2024-2025 a été marqué par des défis organisationnels et une activité limitée, mais aussi par une réflexion approfondie sur l'avenir du Comité des Amici Curiae. Nous restons pleinement engagés à renforcer notre contribution à la justice pénale internationale et à faire de notre Comité un acteur incontournable dans l'analyse des questions juridiques complexes.

Nous remercions le Conseil Exécutif pour son soutien et restons à disposition pour échanger sur les suites à donner à ce rapport.

Bien fraternellement,



Aurélie Berthet  
Présidente du Comité des Amici Curiae  
Association du Barreau près la Cour Pénale Internationale (ABCPI)

Fait à Paris, le 22 septembre 2025

# Rapport Annuel de l'Assemblée Générale de l'ABCPI – 26.09.2025

[Groupe de Travail sur l'Intelligence Artificielle (the "GT-IA")]

## **1. Introduction**

Au cours de la période sous revue, le GT-IA a maintenu son engagement à aborder les nouveaux défis situés à l'intersection de la technologie et du droit pénal international (DPI). Bien que l'ampleur de nos activités soit restée limitée, les initiatives entreprises ont porté sur des questions de grande importance juridique et politique, notamment la cybercriminalité dans le cadre du Statut de Rome et les implications de l'intelligence artificielle (IA) dans les contextes civils et militaires.

## **2. Activités menées**

### **2.1 Prise de Position sur les crimes cybernétiques et le Statut de Rome**

Le GT-IA a présenté une prise de position examinant le projet de lignes directrices sur la cybercriminalité, notamment l'inclusion des comportements facilités par l'IA dans le cadre du Statut de Rome. Ce document comportait des recommandations destinées à garantir la clarté conceptuelle et la faisabilité de la poursuite en lien avec les nouvelles technologies.

### **2.2 Enquête sur l'IA et le droit pénal international**

Le GT-IA a lancé une enquête visant à identifier les défis posés par l'IA dans le travail quotidien des praticiens du DPI. L'enquête vise à recueillir des préoccupations et expériences pratiques susceptibles d'éclairer à la fois l'interprétation juridique et la préparation institutionnelle.

### **2.3 Préparatifs du webinaire sur l'IA dans les opérations militaires**

Des préparatifs sont en cours pour un webinaire intitulé « L'intelligence artificielle dans les opérations militaires : responsabilité au titre du droit pénal international ». Ce webinaire offrira un forum de discussion entre experts sur les mécanismes de responsabilité dans les situations impliquant des processus de ciblage et de décision assistés par l'IA. Parmi les intervenants figureront les auteurs du récent rapport de l'Institut international de recherche sur la paix de Stockholm (SIPRI), intitulé « *Bias in Military Artificial Intelligence and Compliance with International Humanitarian Law* »<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> [Bias in Military Artificial Intelligence and Compliance with International Humanitarian Law](#)

### **3. Recommandations issues de la Prise de Position**

Les recommandations du GT-IA sur la cybercriminalité et l'IA en droit pénal international se résument comme suit

- A. Établir une distinction claire entre les infractions liées à l'IA et la cybercriminalité.
- B. Élaborer un cadre traitant de l'attribution, de l'élément moral et des modes de responsabilité, en particulier pour les systèmes semi-autonomes et opaques.
- C. Mettre en place des garanties probatoires afin d'évaluer la fiabilité des preuves générées ou manipulées par l'IA.
- D. Définir le rôle et la portée des acteurs étatiques et des hacktivistes dans le cadre du DPI.
- E. Assurer une formation des conseils de la Défense et des représentants des Victimes aux questions liées à l'IA et en matière de cybercriminalité.
- F. Reconnaître les infractions facilitées par l'IA comme des infractions autonomes potentielles.
- G. Introduire un protocole ou un organe consultatif chargé d'évaluer les partenariats impliquant des technologies d'IA.
- H. Clarifier l'exercice des pouvoirs d'enquête proprio motu dans les affaires impliquant l'IA.
- I. Intégrer une analyse des préjudices intersectionnels, reconnaissant la vulnérabilité accrue de certains groupes marginalisés.

### **4. Réflexions issues de recherches externes**

Dans le cadre de notre prochain webinaire, il convient de souligner l'étude récente du SIPRI, intitulée « *Bias in Military Artificial Intelligence and Compliance with International Humanitarian Law* ». Ce travail, présenté par des experts qui interviendront lors de notre événement, met en lumière les implications juridiques et humanitaires des biais dans les systèmes militaires assistés par l'IA, notamment au regard des principes de distinction, de proportionnalité et de précaution en droit international humanitaire.

Cette étude a été initialement présentée au GT-IA lors d'un précédent webinaire, et nous nous réjouissons de poursuivre ce dialogue dans le cadre de la prochaine session.

### **5. Perspectives**

Au cours de l'année à venir, le GT-IA continuera à privilégier la recherche et le dialogue sur les implications de l'IA et des technologies cybernétiques pour la responsabilité pénale internationale. Les prochaines étapes de notre agenda incluent :

- La collecte et l'analyse des résultats de l'enquête en vue de préparer un rapport détaillé destiné au Conseil exécutif, afin d'orienter les futures initiatives de l'ABCPI.
- La fixation d'une date et l'élaboration du programme du webinaire consacré à l'intelligence artificielle dans les opérations militaires.

À travers ces efforts, le GT-IA entend contribuer de manière substantielle aux discussions internationales sur les évolutions technologiques et leur impact sur la responsabilité au titre du Statut de Rome.

## **Rapport 2024-2025 : Activités du groupe de travail de l'ABCPI sur le code de conduite**

**Membres :** Iain Edwards; Michael Herz; Marie O'Leary; Anand Shah; Victor Tsilonis

### **Mandat :**

Le Groupe de travail sur le Code de conduite est mandaté par le Conseil exécutif de l'ICCBA pour examiner et consulter le cadre juridique de la CPI régissant la protection contre la discrimination, le harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, et l'abus d'autorité (« conduite interdite »), en ce qui concerne les membres des équipes externes de défense et de victimes agissant devant la CPI. Le Groupe de travail est également chargé d'élaborer des propositions, soumises à l'examen du Conseil exécutif, concernant la modification du Code de conduite professionnelle des conseils (« Code de conduite »), de l'Instruction administrative de la CPI de 2022 relative aux conduites interdites, et d'autres éléments du cadre juridique pertinent de la CPI dans ce domaine.

### **Les activités du Groupe de Travail durant le mandat 2024-2025 :**

- Le Groupe de travail a continué de discuter et de chercher à affiner des propositions détaillées d'amendement du Code de conduite élaborées par les précédentes itérations du Groupe de travail, ainsi que d'envisager des amendements plus larges possibles au cadre juridique de la CPI dans ce domaine.
- Le 9 juillet 2025, les membres du Groupe de travail ont participé à une séance d'information de deux heures organisée par l'ICCBA à la CPI à l'intention des conseils externes et des membres de leurs équipes. Cette séance portait sur le cadre juridique de la CPI en matière de conduites prohibées. Un membre du Groupe de travail a présenté pendant une heure le contenu et l'évolution du cadre juridique applicable à la CPI dans ce domaine, ainsi que les lacunes et les défauts de ce cadre juridique *vis-à-vis* des membres des équipes externes. Des représentants du Bureau du conseil public pour la défense , de la Section d'appui aux conseils du Greffe et du Médiateur de la CPI ont également fait des présentations et des interventions.

### **Recommendations :**

- Le groupe de travail propose les recommandations suivantes au prochain Conseil exécutif et aux membres de l'ICCBA pour le mandat 2025-2026 de l'ICCBA, concernant un plan d'action pour l'ICCBA sur ce sujet important :
  - Continuer élaborer et affiner des propositions de modification du cadre juridique pertinent de la CPI, à soumettre au Greffe et, si nécessaire, aux États parties, au cours de l'année civile 2026, afin d'établir un système plus complet, plus équitable et plus efficace régissant la conduite des membres de l'équipe externe en ce qui concerne les comportements interdits, et protéger les membres de l'équipe contre de tels comportements.
  - Continuer à informer les membres de l'équipe juridique et à faire connaître le cadre juridique pertinent de la CPI en ce qui concerne les comportements interdits, y compris les moyens disponibles pour traiter ces comportements.
  - Assurer la liaison et travailler avec le Greffe, le médiateur de la CPI, le point focal de la CPI sur le genre, l'OPCD et d'autres acteurs concernés de la CPI, afin de fournir une formation et un soutien accru aux membres de l'équipe juridique externe dans le contexte de la prévention et du traitement des comportements interdits.

**Detention Working Group Report**  
**Annual Report 2024-2025**

**Rapport du Groupe de travail de l'ICCBA sur les questions de détention**

**1. Introduction**

Le Groupe de travail de l'ICCBA sur les questions de détention (« Groupe de travail ») présente son rapport pour l'exercice 2024-2025.

L'objectif principal du Groupe de travail pour l'année a été de préparer un recueil des plaintes déposées au nom des détenus auprès du Chief Custody Officer (« CCO »), du Greffe et de la Présidence, ainsi que des réponses et décisions y afférentes. Toutefois, les exigences de confidentialité ont fortement limité l'accès aux informations propres aux affaires. Le Centre de détention (« CD ») et le Greffe refusent de rendre publiques ces plaintes, invoquant des préoccupations de sécurité et de respect de la vie privée. De même, les détenus se sont souvent montrés réticents à partager les détails de leurs plaintes avec le Groupe de travail.

Malgré ces limites, l'exercice demeure utile. Même sans accès aux dossiers individuels, les équipes de la Défense ont mis en évidence des difficultés générales et récurrentes qui révèlent des tendances structurelles. Le présent rapport vise à consolider ces thèmes, à sensibiliser l'Association et à proposer des pistes de dialogue constructif avec le Greffe.

**2. Tendances générales et difficultés constatées**

*Suivi des conditions de détention*

À l'heure actuelle, le suivi des conditions de détention incombe largement aux équipes de la Défense, qui peuvent déposer des plaintes lorsqu'un problème survient. Comme ces plaintes demeurent confidentielles, l'information ne circule pas entre les équipes de la Défense, ce qui empêche une connaissance plus large des problèmes systémiques et des enseignements tirés.

*Accès aux soins de santé, aux visites familiales et aux droits de communication*

En dépit de cet obstacle général, il est établi que plusieurs équipes de la Défense ont soulevé des préoccupations concernant l'accès des détenus aux soins, aux visites familiales et à leurs droits de communication. S'il existe des schémas récurrents entre les affaires, la confidentialité empêche la Défense d'invoquer l'expérience d'autres dossiers lors du dépôt de plaintes, sauf lorsque la question a été tranchée publiquement par la Présidence. Cela empêche de constituer un corpus de précédents et affaiblit la capacité des équipes de la Défense à plaider des améliorations.

*Relations avec le Centre de détention*

Les équipes de la Défense rencontrent fréquemment des difficultés lorsqu'elles tentent d'intervenir auprès du CD au nom des détenus. Le personnel médical, par exemple, a parfois estimé que la Défense interférait dans la relation médecin-patient, alors même que les détenus demandaient expressément l'intervention de la Défense parce qu'ils avaient le sentiment de ne pas être entendus. Cela crée des frictions et compromet le droit des détenus à une représentation effective par leur Défense.

*Clarté et cohérence des règles*

On observe un manque de transparence et de prévisibilité dans l'application des règles du CD. Des décisions sont parfois prises sans base réglementaire claire, et il arrive que des règles soient créées ou précisées *a posteriori*, après une demande d'éclaircissements de la Défense. Cette pratique érode la confiance dans l'équité et la cohérence de la gestion de la détention.

**3. Recommandations et perspectives**

Le Groupe de travail de l'ICCBA recommande la création d'un mécanisme permettant aux équipes de la Défense d'accéder à des résumés anonymisés des plaintes relatives à la détention et de leurs issues. Un tel système préserveraît la confidentialité tout en facilitant l'identification des tendances et une plus grande cohérence dans le traitement des problèmes récurrents. En outre, le Groupe de travail devrait continuer à dialoguer avec les équipes de la Défense et les encourager à solliciter, lorsque cela est possible, le consentement de leurs clients pour partager des détails pertinents de leurs plaintes.

**Duty of Care Working Group Report  
Annual Report 2024-2025**

The Duty of Care Working Group is honoured to give this short report to the ICCBA members on the work done so far and our plans for next steps.

**Background:**

The working group was formed in May 2024 and it is composed of 5 members: Haydee Dijkstal, Abigail Bridgman, Fiona Mckay, Evelyne Komerwa Ombeni and Caroline Walter.

**Mandate:**

The group has a mandate to identify gaps in the current court framework with regard to the support offered to defence and victims representatives, particularly during field missions, and identify what duty of care might be owed by the Court to counsel in these contexts. We are aware that most of these concerns and challenges are raised in confidential filings, and some have not even been brought to the attention of the court (Registry/Chambers).

**Methodology:**

The working group decided to consult with ICCBA members to understand fully all the issues you all have faced or anticipate. To that end, we formulated a questionnaire that was sent out to members in July 2025, asking for responses by 5 September.

Given the low response rate so far – likely due to the holiday period – we have decided to extend the period for input for another month until 17 October. We highly encourage you to participate so the working group's proposals can be based on members' experience. The group will also conduct desk research and conduct legal analysis on what the norms are in other institutions.

**Output:**

The group will prepare and present a proposal for a written agreement for the ICCBA to engage in discussions with the registrar. This protocol could also include terms of reference and other considerations that ICCBA members can agree to and be bound to.

**Next steps:**

1. Analyse the results of the survey questionnaire to identify the breadth of issues
2. Convene webinars to hear first hand from members, discuss emerging issues, preoccupations, and draft recommendations with their attendant tradeoffs.
3. Draft and finalise report for a written agreement
4. Develop a framework/guidance for ICCBA members faced with challenges during field missions.

Please do not hesitate to reach out directly to any of us on the working group with initial suggestions and comments. Thank you for your attention and we look forward to working with you all.

**Ecocide Working Group Report  
Annual Report 2024-2025**

The Ecocide Working Group met regularly online in the September 2024 to September 2025 time-period, with EWG-only meetings held on 29 October 2024, 17 November 2024, 7 January 2025, 6 February 2025, 10 April 2025 and 28 August 2025.

The EWG met for its second consecutive annual in-person symposium and workshop at the seat of the court in The Hague on 17, 18 and 19 June 2025, with the meetings facilitated once again with the invaluable assistance of ICCBA Executive Director Dominic Kennedy. The EWG discussed the content of the forthcoming paper for the ICCBA General Assembly which will identify key issues to assist the Presidency and Executive with discussions and policy positions relating to the inclusion of Ecocide as a fifth crime in the Rome Statute.

Guest speakers included Jojo Mehta, founder of Stop Ecocide Now International, Professor Alex Whiting of Harvard University and Philippe Sands KC.

EWG Chair Regina Weiss met with Jojo Mehta in London on 25 June 2025 to discuss future collaboration between Stop Ecocide Now and the EWG. The EWG also hosted several guest speakers to brief the group on various ecocide-related topics throughout the year.

On 26 November 2024, Dr Matthew Gillett, University of Essex, addressed the EWG on the state of play and future considerations of ecocide and key issues to guide EWG. Key points included the momentum in States implementing domestic legislation criminalising ecocide, the debate surrounding the actus reus of the current definition of ecocide, the legality of the current definition of ecocide, corporate responsibility and acts which constitute ecocide in non-conflict zones.

On 14 January 2025, Catherine Savard addressed the EWG about her PhD work at Oxford University regarding the mens rea of ecocide including the rationale behind the definition adopted by the Independent Panel of Experts being the ‘knowledge that there is a substantial likelihood’ of severe and widespread or long-term damage to the environment, which was predicated on the principle of dolus eventualis and recklessness. Ms Savard also provided her views on derogating from Article 30 of the Rome Statute by applying negligence, recklessness and wilful blindness.

On 21 February 2025, the EWG provided written submissions in response to public consultation

## Statement of Financial Position

ICCBA-ABCPI

As of September 22, 2025

DISTRIBUTION ACCOUNT	TOTAL
Assets	
Current Assets	
Accounts Receivable	
ABN-AMRO Current Account	25.320,06
<b>Total for Current Assets</b>	<b>€ 25.320,06</b>
Long-term assets	
<b>Total for Assets</b>	<b>€ 25.320,06</b>

## Statement of Activity

ICCBA-ABCPI

September 28, 2024-September 22, 2025

DISTRIBUTION ACCOUNT	TOTAL
<b>Income</b>	
Membership Dues / Cotisations	34.840,68
Training Income	€ 2.561,43
Advocacy Training	749,67
<b>Total for Training Income</b>	<b>€ 3.311,10</b>
Unapplied Cash Payment Income	
<b>Total for Income</b>	<b>€ 38.151,78</b>
<b>Cost of Sales</b>	
<b>Gross Profit</b>	<b>€ 38.151,78</b>
<b>Other Income</b>	
<b>Expenses</b>	
Accounting Software	269,20
Advertising/Promotional	0
Business Cards	50,45
<b>Total for Advertising/Promotional</b>	<b>€ 50,45</b>
Bank charges	511,36
Consultancy Services	38.400,00
Events	0
APIC Meeting Side Event	931,25
ASP	1.226,61
General Assembly	352,61
<b>Total for Events</b>	<b>€ 2.510,47</b>
Hospitality	79,94
Journey Video Series	150,00
Office expenses	22,27
Zoom Subscription	232,87
<b>Total for Expenses</b>	<b>€ 42.226,56</b>
<b>Other Expenses</b>	
<b>Net earnings</b>	<b>-€ 4.074,78</b>

## Current Budget

Provisional Budget 1 October 2025 - 30 September 2026					
Revenue			Expenditure		
<b>Membership fees</b>			<b>Consultancy</b>		
	Members	Fee		Executive Director	€28.800
Full Members	190	€165	€31.350		
Associate Members	65	€100	€6.500	Accountancy Software	€300
Affiliate Members	70	€55	€3.850	Advertising Costs	€100
				Banking Costs	€400
				Email System	€300
				Legal and Professional Fees	€3.000
				Office Costs	€400
				Video Telecommunications	€250
				Website	€600
				Events	
				General Assembly	€800
				ASP	€3.000
<b>Total</b>		<b>€41.700</b>	<b>Total</b>		<b>€37.950</b>

## Increased Budget

Revenue			Expenditure		
<b>Membership fees</b>			<b>Consultancy</b>		
	Members	Fee		Executive Director	€63.000
Full Members	190	€295	€56.050		
Associate Members	65	€180	€11.700	Accountancy Software	€300
Affiliate Members	70	€100	€7.000	Advertising Costs	€100
				Banking Costs	€400
				Email System	€300
				Legal and Professional Fees	€3.000
				Office Costs	€400
				Video Telecommunications	€250
				Website	€600
				Events	
				General Assembly	€800
				ASP	€3.000
<b>Total</b>		<b>€74.750</b>	<b>Total</b>		<b>€72.150</b>
Category					
	Old Fee (€)	New Fee (€)	Increase (€)	% Increase	
Full	165	295	130	78.79%	
Associate	100	180	80	80.00%	